



Madame la Directrice Générale,

Le Bureau de la CFDT, réuni les 19 et 20 mai, a débattu de la version du projet stratégique de la DGCCRF, soumise à consultation. A deux reprises, la CFDT a rencontré l'administration sur ce thème :

- Le 25 janvier, avec l'équipe chargée de son élaboration ;
- Le 31 mars, lors de la présentation de l'état d'avancement du projet, en votre présence.

Ce fut l'occasion, pour la CFDT de rappeler le caractère tardif de la rédaction d'un document concernant l'avenir de la DGCCRF, alors que la mise en place de la RGPP battait son plein, et qu'agents et missions étaient déjà répartis entre les DD(CS)PP et DIRECCTE.

Clairement, un tel document doit, pour être utile dans ce contexte de réforme, comporter une explication pratique des relations hiérarchiques et fonctionnelles entre la Direction Générale et les nouvelles entités administratives.

Autres attentes fortes de la CFDT, pour qui, le projet stratégique doit :

- concerner l'ensemble des missions et des agents, sans oublier les DD(CS)PP ;
- prendre en compte l'environnement administratif "réel" ;
- impliquer fortement l'administration dans l'accompagnement professionnel de tous les agents des services déconcentrés et centraux.

Aujourd'hui, ce projet ne répond à aucune de nos exigences de départ et nous semble, au surplus, inapproprié à une diffusion externe.

La version provisoire du projet stratégique nous paraît totalement inadaptée à la gravité de la situation, tant concernant les missions, que les conséquences de la réforme dans le quotidien des agents. Nous constatons :

- une valorisation excessive des notions de conseil et médiation auprès des entreprises ;
- une disparition complète des notions de qualité/sécurité/loyauté des produits alimentaires, qui confirme l'abandon, déjà constaté sur le terrain, des agents qui travaillent dans ces domaines ;
- l'absence de la reconnaissance concrète de l'implication professionnelle des agents ;
- le renvoi à d'hypothétiques PMQ alors que celui accordé pour 2010 après négociations avec les organisations syndicales, n'est pas consommé et du fait de la seule décision de votre administration.

La CFDT souhaite que cette volonté politique d'abandonner des pans entiers des missions de la DGCCRF soit revue. Vous devez défendre un positionnement administratif cohérent. Faute d'une évolution significative et politique de ce projet, il semble inopportun à la CFDT de contribuer plus en détail à l'élaboration d'un document qui signe la fin de notre administration de régulation économique et de protection du consommateur.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de mes salutations distinguées.

Patrice RIO.